

Finale du tournoi d'encouragement du CDJE 44 - 2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

Le CDJE 44, organise le dimanche 3 mai 2025, la finale du tournoi d'encouragement du CDJE 44, à Saint-Nazaire (44). Les rencontres ont lieu à La salle associative, 1 avenue Léo Lagrange, 446000 SAINT-NAZAIRE.

Chaque participant doit être licencié à la FFE auprès d'un club de Loire-Atlantique pour la saison en cours.

La finale du tournoi d'encouragement est ouverte aux catégories suivantes : U8 (Petit-Poussin), U10 (Poussin), U12 (Pupille), U14 (Benjamin). Cette compétition s'adresse plus particulièrement aux joueurs ne jouant pas les premiers rôles dans leurs catégories respectives. Le responsable départemental sera à même de juger.

Pour y participer, il faut avoir au moins joué une ronde de la saison en cours (sauf cas exceptionnel, jugé à même par le responsable départemental).

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE adoptées par le dernier Congrès de la FIDE.

Les tournois se jouent en 7 rondes. Les appariements se font au système Suisse intégral (Règles C.04), à l'aide du logiciel PAPI (version 3.3.7), homologué par la FFE.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs ayant pointé sur place avant 9h30.

Le délai de forfait est de 10 minutes.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés. Les forfaits non justifiés seront signalés à la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de **15 minutes + 5 secondes par coup**.

Le joueur ayant terminé la partie lève la main afin que l'arbitre vienne saisir le résultat.

Article 4 : Horaires des rondes

- Pointage entre 9h et 9h30
- Ronde 1 : 10h00
- Ronde 2 : 10h50
- Ronde 3 : 11h40
- Ronde 4 : 13h20
- Ronde 5 : 14h10
- Ronde 6 : 15h00
- Ronde 7 : 15h50
- Remise des prix : 17h45

Article 5 : Classement et départages

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués :

- 1- **Buchholz Tronqué**
- 2- **Buchholz**
- 3- **Performance**

Article 6 : Récompenses et classement

Le premier et la première du classement général de la finale recevront une coupe ainsi qu'un bon pour la participation à un rapide du 44.

Les 3 premiers et les 3 premières de chaque catégorie recevront une récompense : U8 – U10 – U12 – U14
Les autres recevront une médaille.

Article 7 : Organisation et arbitrage

Responsable de l'organisation	CDJE 44, AMOSSE Blandine
Arbitre principal	Rénald NOBLET
Arbitres adjoints	Jérôme CLAVERIE, Gaspard HAAS LE LAMER

Article 8 : Règles spécifiques

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

L'article A.5 de l'annexe A Parties en cadence rapide s'applique pour l'intégralité de la compétition.

Article 9 : Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sur des parties en cours sont interdites sur le lieu de compétition.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ». Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

**L'arbitre principale
Rénald NOBLET**

**L'organisateur
Blandine AMOSSE**